

ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret n° 60/90 du 3.3.60 susvisé, Monsieur IWARI Maurice, Moniteur d'Agriculture de 7° échelon, indice 300 des cadres de la catégorie D, hiérarchie II des services Techniques (Agriculture), titulaire du Diplôme d'Ingénieur, spécialité Technique piscicole, délivré par l'Université de Galatz (Roumanie), session de Septembre 1981, est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Ingénieur des Eaux et Forêts (spécialité piscicole) de 1er échelon, indice 630. ACC = néant.

ARTICLE 2.-: Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORIC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Brazzaville, le 14 Juin 1982

Le Ministre des Eaux et
Forêts

- Henri DJOMBO -

- Colonel Louis SYLVAIN-COMB. -

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Le Ministre des Finances,

- Bernard COMBO MESSINA -

- Itihi Ossetoumba LEKOUNDEOU -

ANNEXES :

JORIC.....1
DGTF/MTF.....3
D.E.....3
D.C.F.....1
MAE.....2
DAAF.....2
INTERNESE.....1
DOSSIER.....3
SGCM/BC.....2./-